



CACHEZ CES PRIX QUE JE NE SAURAI VOIR ! PAR BERNARD HENNEBERT

Publié le 28 septembre 2023 par Contribution extérieure



De plus en plus souvent, les organisateurs omettent d'indiquer les prix sur leurs affiches, et même sur leur site !

Catégorie : [La CULTURE Avec un petit cul](#)

La connaissance du prix est l'une des informations que le consommateur a le droit de découvrir avant tout achat.

Certains vendeurs, et d'autant plus si leur tarification est élevée, ont tout intérêt à préciser ce renseignement le plus tard possible, et surtout quand le candidat acheteur a été mis le plus en appétit via, par exemple, sa découverte du site internet dédié à l'activité en question.

Qu'en est-il dans le secteur culturel? Cette connaissance de la tarification, telle qu'elle est appliquée, nous permet-elle encore de comparer facilement différents prix?

Remplacé par les sponsors?

En fait, au fil des décennies, ces indications de tarification ont progressivement disparu des affiches présentes dans l'espace public au profit de la présentation de plus en plus envahissante sur celles-ci des sigles des sponsors.

Par exemple, la promotion du 45ème festival « Jazz in Marciac », édition 2023 (voir photo), aligne les sigles de 46 mécènes sur un large espace où une tarification détaillée aurait eu toute sa place.

Mais on peut les lire sur internet...

On mentionnait les prix autrefois? Souvent, et de façon détaillée.

Par exemple, pour l'unique journée de la deuxième édition du festival de Huy « Le Parapluie des Vedettes », le 29 mai 1965, sont annoncés Claude François, Annie Cordy, Dick Rivers, Michèle Torr (chacun avec leur accompagnateur ou leur orchestre), Fernand Raynaud, et une douzaine d'autres artistes ou groupes moins connus. L'affiche indique : « *Prix des places: 50, 60, 80, 100, 120, 150 frs* ». On peut remonter aux années 1900 et nombre d'affiches de l'époque témoignent. Année après année, celles du Salon annuel de la Libre Esthétique (arts graphiques - arts plastiques) au musée Moderne (voir photo) indiquent un prix d'entrée à 1 franc ainsi que « *le dimanche 50 cents, le jour de l'ouverture 5 francs, carte permanente 10 francs* ».

Par la suite, certains organisateurs préfèrent parfois proposer sur leur matériel de promotion un numéro de téléphone où le visiteur potentiel pourra recevoir ces informations tarifaires. S'il s'agit d'un appel surtaxé, cela signifie que la simple connaissance du prix devient alors elle-même une marchandise qui se monnaie.

Dorénavant, on indique sur une affiche l'adresse d'un site internet qui permet d'avoir accès à la tarification. Bien sûr, cela pousse le public à entamer une démarche active. Son espoir d'assister à cette activité culturelle prend ainsi assurance, se renforce. Peut-être, même si le prix est élevé, qu'il l'acceptera plus facilement lorsqu'il le découvrira sur son écran, alors que s'il en avait pris connaissance sur la vitrine ou la porte d'entrée d'un de ses commerces préférés, il aurait tourné les talons illico.

Le fait de comparer des prix est plus aisé sur la voie publique puisque les activités d'organisateur bien différents s'y côtoient alors que, sur internet, l'utilisateur part à la recherche en général que de ce qui le passionne. S'il s'intéresse aux festivals d'été, il a peu de chance de pouvoir comparer le prix de ce type d'entrées avec, par exemple, celle d'un concert programmé par un petit lieu à chansons ou par une salle de théâtre expérimentale.



Par exemple, les expos immersives

Exercice pratique : vous vous promenez fin juillet 2023 en rue à Bruxelles. Vous découvrez deux affiches placées l'une à côté de l'autre, parmi d'autres, sur un panneau. Aucune indication de prix (constatez que ces affiches continuent d'exister et donc qu'elles sont vues, les organisateurs n'étant pas irresponsables au point de financer pareille promo si elle n'était pas efficace) .

La première concerne l'exposition immersive internationale consacrée à Van Gogh, et la seconde, celle du Design Museum.

Via votre ordi ou votre téléphone, vous comparez les prix. Ce n'est qu'à ce moment-là que vous découvrirez de fortes différences.

L'entrée plein tarif pour la première est fixée à 16 euros en semaine, et 18, en week-ends.

Pour la seconde, il y a un prix unique (pour le fond permanents et les expositions temporaires) : 10 euros.

D'où l'utilité de pouvoir comparer à nouveau les prix dans l'espace public.



L'indication du prix était autrefois la règle tacite



Les prix chers sont ainsi banalisés

Dès le départ, la tarification de base pour les expos immersives (sans la présence d'œuvres) comme celle sur Van Gogh a été bien plus élevée que le prix habituel d'une entrée pour un musée ou une exposition (avec la présence d'œuvres) ou pour une séance de cinéma dans un complexe commercial (environ 12 euros, en 2023).

Une partie du très vaste public ainsi conquis ne fréquente pas les expositions plus traditionnelles, ignore donc les différences de prix et croit que celui dont il doit s'acquitter correspond aux lois du marché. La quasi impossibilité de comparer lui est donc défavorable.

Le succès parfois foudroyant en terme de fréquentation de ce nouveau type de production peut provenir des campagnes promotionnelles massives que nombre d'autres initiatives culturelles ne peuvent se permettre (sur les réseaux sociaux, par l'affichage en rue, dans les médias).

En général, ces activités disposent en effet de rentrées financières importantes.

Lorsque l'investissement de matériel de base est amorti (notamment les appareillages pour le son, la lumière et les projections), la production de ces spectacles est limitée économiquement car la plupart des thématiques sélectionnées visent surtout des œuvres d'artistes tombées dans le domaine public et aussi parce que nombre de ces activités amortissent bien des frais fixes dans des tournées de type internationale durant plusieurs années (notamment celle sur Van Gogh).

Les populations les moins aisées qui doivent être attentives à toute dépense sont les premières victimes de ces évaporations de

mentions de prix, et donc de la possibilité de comparer, un peu comme lorsqu'on fait ses courses alimentaires.
Ne fut-ce que pour soutenir celles-ci, il est indispensable qu'une réflexion sur la comparaison des prix en culture émerge dans nos débats et combats sociaux, économiques et politiques.

«Rien n'explique les différences»

Un exercice pratique? La page Facebook de « La Ligue des Usagers Culturels » reçoit la plainte suivante de Luc le 30 juillet 2023. Elle est totalement justifiée.

La voici : *«Bonjour. Je ne pense pas que l'on se connaisse, mais je vous suis depuis longtemps. Je voudrais vous soumettre quelque chose contre quoi vous luttez depuis longtemps: le prix d'entrée pour certaines activités.*

Si vous considérez que ce sujet ne vous concerne pas, excusez-moi le dérangement et faites comme si je ne vous avais pas écrit. Il s'agit de l'activité Bubble Planet qui a lieu pour le moment à Tour & Taxi.

J'ai vu sur le site le prix de l'entrée à 11€ ou 14€. Mais, dès le moment où l'on désire acheter les billets, les prix fluctuent de 16,90€ à 20,90€ en fonction des jours choisis.

Mais rien n'explique pourquoi ces différences. Merci d'avance et bravo pour ce que vous faites afin que la culture soit (vraiment) accessible à tous».

Trois constats accablants

Le 2 août 2023 vers 12H, Nous vérifions les données de cette plainte à partir du site de l'activité dénoncée.

1 : Dans les «Infos pratiques», on lit en tout et pour tout, concernant la tarification : *«Prix: à partir de 10,9€ pour un enfant et 13,90€ pour un adulte».*

2 : Dans une seconde rubrique «L'expérience a ouvert ses portes, achète tes billets maintenant» , il est indiqué *«Billets pour Bubble Planet à Bruxelles»* suivi de *«Entrée standard – inclut l'entrée à l'exposition»*. Les deux phrases sont suivies d'une série de catégories de personnes : adulte, enfant, militaire, etc. Mais sans aucune mention de prix.



3 : Aucune autre information sur les prix et pour tenter d'en savoir plus, il faut cliquer sur le bouton bleu «*Réserve ta place*».



Là, la seule façon d'en savoir davantage consiste à choisir la journée où on est censé venir. J'opte pour le vendredi 11 août 2023, et apparaissent enfin des prix précis. Pour le ticket adulte, c'est 18,90€.

Dans ce cas de figure, on est en semaine. Ma curiosité me pousse à revenir en arrière pour cliquer sur un jour de week-end (acte que tout usager ne fait pas nécessairement!). Je choisis le dimanche 23 août 2023. Le ticket adulte monte alors à 20,90€.

Je fais une recherche plus approfondie. Je découvre qu'on a intérêt à choisir le lundi 21 août qui, lui, propose 16,90€ pour un ticket adulte. Tous les lundis pratiqueraient cet avantage? Voyons donc un jour de congé légal, le lundi 15 août 2023 : le ticket est remonté à 20,90€ .

4 : J'ai beau chercher, je ne trouve nulle part un prix du ticket pour adulte comme annoncé en bonne place sur le site : «à partir de 13,90€». Les seuls prix découverts au moment d'acheter mon ticket sont, pour les adultes: 16,90€ ; 18,90€ et 20,90€ . On retrouve exactement la même stratégie pour la fixation et l'indication des réductions.

5 : Constatons enfin que l'organisateur ose omettre toute explication du pourquoi de ces fluctuations tarifaires. Quel mépris à l'égard de son si cher public.

Trois propositions

1 : Exiger du pouvoir législatif à un niveau fédéral, et pourquoi pas à un niveau européen, que toute

activité culturelle doit proposer une tarification COMPLÈTE et AVANT que l'utilisateur n'ait commencé sa démarche d'acheter un ticket (sélectionner une date s'apparente à la démarche d'acheter un ticket, et donc c'est trop tard).

Cette obligation existe déjà partiellement en Fédération Wallonie Bruxelles. Pour + de 3.000 diffuseurs culturels qui y sont subsidiés. Ceux-ci sont obligés, déjà depuis 2006 (et cette règle a été réaffirmée en décembre 2022), de respecter le Code (dont ses points 2 et 5).

2 : Exiger, de la même façon, qu'une tarification complète, si elle utilise l'expression «à partir de ... €» doit obligatoirement terminer la phrase qui contient cette expression par un «et au maximum : ...€».

3 : Rappeler que l'une des rares façons de pouvoir se positionner par rapport à l'augmentation des prix culturels est d'appliquer strictement une présentation détaillée des prix car elle rend possible le droit du public à comparer les prix de diverses activités, droit essentiel et tout particulièrement pour les publics les plus précaires qui, eux aussi, doivent pouvoir avoir accès à la culture, et à la diversité de celle-ci.

Pour terminer, constatons que ces propositions d'une réglementation plus précise doivent plaire et être fort utiles aux organisateurs qui respectent leur public. Et ils sont sans doute plus nombreux que beaucoup ne l'imaginent. Nos ministres devraient également être attentifs à eux.

Bernard Hennebert pour la Ligue des Usagers Culturels
et avec son aimable autorisation dans l'Asympto.